

Image not found or type unknown



dommages et interets suite à un jugement solidaire

Par **caraibe**, le **18/01/2010** à **00:39**

Bonjour,

J'ai été jugé en octobre 2007 a réglé des dommages et interets de 1500 euros à un particulier. Ce jugement fut rendu solidaire avec une seconde personne. Deux ans apres j'ai réglé 70% de la somme ainsi que les frais médicaux de la victime, mais la seconde personne ne veut pas verser le restant due à la victime.

Que je puis-faire pour m'acquitté de ces 300 euros restant?

Merci d'avance pour votre réponse